

Cap Nord  
Service Urbanisme  
Carrefour Le Poteau  
97218 BASSE POINTE

Direction territoriale  
Martinique

Fort-de-France, le 25 juin 2024

Affaire suivie par : Pôle Affaires Forestières de l'Etat  
Téléphone : 05 96 60 70 89  
Courriel : afe.972@onf.fr

N. Réf : BV/ADS n°97\_24\_24\_326

Objet : Avis sollicité sur une demande de permis de construire

V. Réf. 972201 23BR005

78 route de Moutte  
BP 578  
97207 Fort-de-France  
dt.martinique@onf.fr

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le 25/06/24 votre demande d'avis datée du 31/05/24, relative à une demande de permis de construire au lieu-dit « Viviès », parcelles C73-C15-C18-C79 de la commune d'AJOUPA-BOUILLON.

La partie de terrain concernée n'est pas boisée au sens du Code Forestier. Le projet envisagé n'est donc pas soumis à l'autorisation de défrichement prévue à l'article L 341-3 du Code Forestier.

Ce dossier n'appelle aucune remarque de ma part.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Directeur Territorial de  
l'Office National des Forêts

Jean-Christophe LEFEUVRE